



FEDERATION DES ALPES DE HAUTE PROVENCE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Reconnue d'Utilité Publique Agréée au Titre de l'Environnement

Demande de CARNET DE PECHE A LA TRAINE et de FANION pour les LACS de

STE CROIX (ouvert du 08/03/25 au 05/10/25) – QUINSON (ouvert du 1/01 au 26/01/25 et du 08/03/25 jusqu'au 31/12/25) -

GREOUX (ouvert du 1/01 au 26/01/25 et du 26/4/25 au 31/12/25).

Et de CASTILLON – CHAUDANNE

Ouvert du 1^{er} Mai au 05 Octobre 2025

2025

A adresser au siège social :

Immeuble Etoile des Alpes - Bât.B – 3, traverse des Eaux Chaudes - 04000 DIGNE LES BAINS

TEL 04.92.32.25.40. – Email fdpeche04@wanadoo.fr , Site www.peche04.fr

NOM (en majuscule) : -----

PRENOM : -----

Date et Lieu de Naissance : -----

Adresse complète : -----

Téléphone : -----

E.mail : -----@-----

N° de Carte de Pêche : -----

Date et Lieu de délivrance de la Carte de Pêche : -----

(Carte de pêche annuelle obligatoirement délivrée par une A.P.P.M.A. du 04 ou du 83 - ou timbre halieutique, Carte Interfédérale)

Désirez-vous un nouveau FANION ? : OUI - NON (1)

(Pour les pêcheurs déjà titulaires d'un carnet de pêche les années précédentes)

Si vous n'avez pas retourné votre ancien carnet à la Fédération, prière de le joindre à la présente demande, faute de quoi le carnet 2025 ne pourra vous être remis.

Je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation spéciale afférente à ce mode de pêche sur les lacs de STE CROIX, QUINSON, GREOUX, et m'engage à retourner mon carnet avant le 03 Janvier 2026.

Date et Signature

Pièces à joindre à la demande :

Une photocopie de la Carte de pêche avec **CPMA et Timbre de l'année en cours**

Un chèque à l'ordre de la Fédération Départementale des APPMA des Alpes de Haute Provence, CRCA N° 03299058000 :

- d'un montant de **34 €**.pour l'envoi du Carnet et du Fanion.
- d'un montant de **30 €**.pour l'envoi du seul Carnet
- Une enveloppe (format 23x16) timbrée à **5.26 €**

Réservé à la Fédération

N°
Ch
Somme perçue

¹Rayer la mention inutile.